

Légende :

- Limite de zone
- Zone N1
- Zone A1
- Préservation des coeurs d'îlots au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé (art.L.123-1.8° du Code de l'urbanisme)
- Espace boisé classé (art.L123-10 du Code de l'urbanisme)
- Secteur soumis à la servitude de projet mentionnée à l'article L123-2 du Code de l'urbanisme dans l'attente de la réalisation d'une orientation d'aménagement
- Application en zone urbaine de l'article L.123-1.16° du Code de l'urbanisme
- Secteur soumis au Plan des Prévention des Risques inondation (PPRI)

Tableau des Emplacements Réservés

Numéro	Destination	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un carrefour	commune
2	Aménagement d'un carrefour	commune
3	Bassin d'orage	commune
4	Bassin d'orage	commune
5	Bassin d'orage et espace public	commune
6	Bassin d'orage et aménagement d'un carrefour	commune
7	Aménagement d'un carrefour	commune
8	Bassin de lagunage	commune
9	Création d'une voie	commune
10	Elargissement du chemin	commune
11	Elargissement de la voie	commune
12	Création d'une aire de stationnement	commune
13	Elargissement de la voie	commune
14	Equipements sportifs	CORA
15	Création d'une voie	commune
16	Création d'une voie	commune
17	Création d'une voie	commune

Département du Tarn

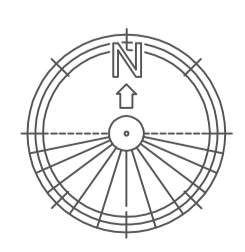
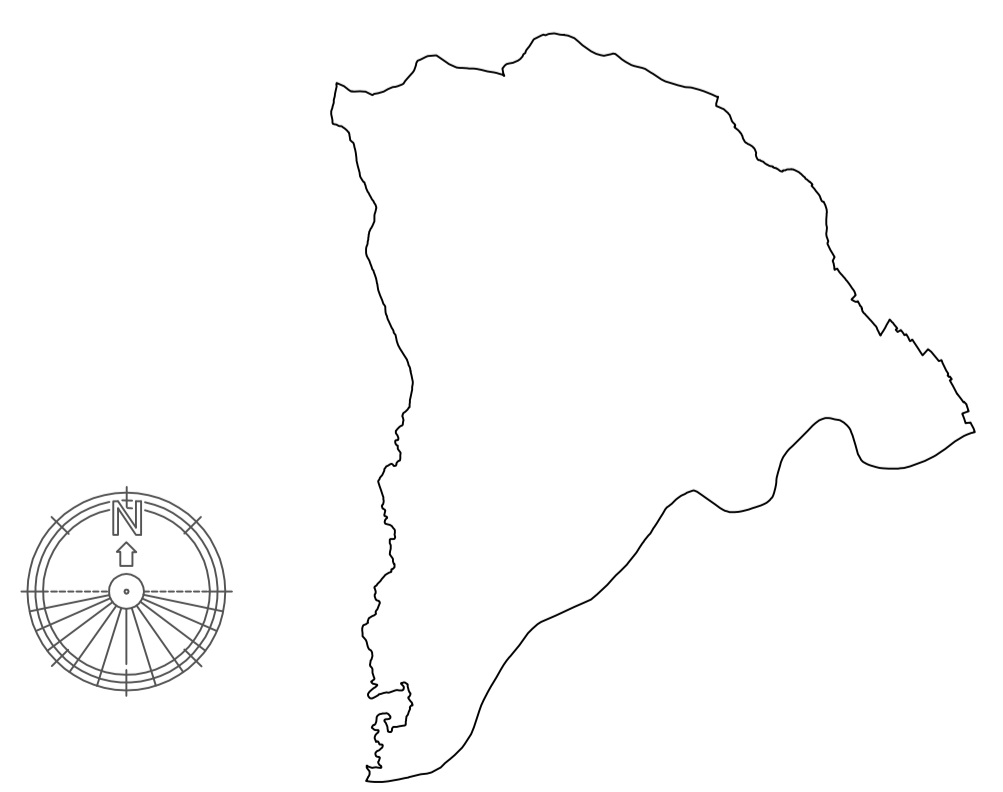
Commune de Rabastens

Plan Local d'Urbanisme

- Plan de zonage -

Echelle : 1 / 12000

Planche du Zonage



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 6 juin 2012